

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Décembre 2013**

Le Conseil Municipal de LA MENITRE s'est réuni le DIX NEUF DECEMBRE DEUX MIL TREIZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Monsieur Claude MAINGUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MAINGUY - Patrice BENESTEAU - Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET - Pascal VIAU - Philippe NICOLAS - Marie-Françoise LEBRETON - Didier BOIGNE - Philippe BOUVIER - Marie LEGENDRE-Mireille GALBRUN - Cathy SAULNIER - Tony GOISLARD - Patrice ROBERT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Arnaud PANAGET - Patrice ROBERT

Secrétaire de séance : Vincent FOURNERET

Le procès-verbal de la réunion du 28 Novembre 2013 est adopté à l'unanimité

Groupement de commandes 2014 – formation sécurité

Considérant les besoins en terme de formations liées à la sécurité exprimés tant par la Communauté de communes Vallée Loire Authion que les communes membres, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour constituer un groupement de commandes au sein de la Communauté de Communes. Arnaud PANAGET et Patrice BENESTEAU sont désignés membres de la commission d'appel d'offres du groupement.

Fixation des tarifs 2014

Les membres du Conseil Municipal **décident**, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants pour l'année 2014 :

1) **Loyers mensuels** (majoration selon l'indice de référence des loyers – Valeur 3^{ème} trimestre)

A compter du 1^{er} janvier 2014

7, rue Joliot Curie	439 €
9, rue Joliot Curie	482 €
1, rue Jeanne de Laval (T 1 bis)	279 €
1, rue Jeanne de Laval (T III)	401 €
21, rue Marc leclerc –	662 €

2) Gites communaux

Locations mensuelles (contrat longue durée – 6 semaines consécutives minimum)
A compter du 1^{er} janvier 2014

- La Clé des Champs	569	€
- Jeanne de Laval	569	€
- Isabelle de Lorraine	569	€
- René d'Anjou	362	€

Locations à la semaine (pour la saison 2015)

	Basse saison	Moyenne saison	Juillet/Août
René d'Anjou	139€	187€	221€
Isabelle de Lorraine	233€	290€	362€
Jeanne de Laval	233€	290€	362€
La Clé des Champs	233€	290€	362€

3) Locations de salles (maintien des tarifs en vigueur)

Salle Joseph Pessard (toutes installations)	370€ (740€ pour associations extérieures)
Salle Joseph Pessard (salle de sport)	281€
Maison des Jeunes	15€/jour

Pour vin d'honneur et réunions	
Caution	330 €
Salle annexe Pessard	100 €
Espace Pelé – 1 salle	50 €
Espace Pelé – 2 salles	100 €
Espace culturel – Salle de la Loire	70 €/jour
Espace culturel – Salle de la Gabarre	70 €/jour
Espace culturel – Salle de la Fritillaire	70 €/jour
Espace culturel – ensemble	180 €/jour

4) Location de Matériel (maintien des tarifs en vigueur)

Stand (anciens)	14 €
Table	1,80 €
Chaise	0,25 €
Verre	0,20 €

5) Photocopies (maintien des tarifs en vigueur)

Format A 4	0,25 €
Format A 3	0,50 €

6) Concessions funéraires (maintien des tarifs en vigueur)

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession Pleine Terre		110 €	220 €
Colombarium	350 € + 60 € plaque	650 € + 60 € plaque	1000 € + 60 € plaque
Cavurne	250 € + 60 € plaque	400 € + 60 € plaque	700 € + 60 € plaque
Jardin du souvenir	60 € la plaque		

7) PAJ (maintien des tarifs en vigueur)

PAJ	2.50 €/nuitée
------------	---------------

8) livret naissance (maintien de la participation en vigueur)

Bons naissance :	20 €
-------------------------	-------------

9) Emplacement marché (à compter du 1^{er} janvier 2014)

Sans branchement électrique	Gratuit
Avec branchement pour cuisson	10 €/mois
Avec branchement sans cuisson	3 €/mois

10) Piscine (maintien des tarifs en vigueur)

Adulte	2,30 €
Enfant (3-18 ans)	1,60 €
Cartes 10 entrées Adultes	18,00 €
Cartes 10 entrées Enfants	12,00 €
Centre aéré - groupes	0,90 €
Centre aéré hors commune :	1.20 €
10 leçons 30 mn :	60 €

11) Restaurant scolaire (à compter du 1^{er} septembre 2014)

- Repas enfant : 2.95 €
- Sur tarif de 1 € pour les repas pris sans inscription préalable
- Repas adulte : 5.00 €

12) Accueil périscolaire (maintien des tarifs en vigueur dans l'attente de la mise en place des temps d'activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires)

Quotient familial	Matin	Soir	Matin et soir
Nombre Heures Garde	1,5	2	3,5
QF < 336 €	1,22€	1,63 €	2,43 €
337 € < QF < 838 €	1,31 €	1,73 €	2,58 €
QF > 838 euros	1,38 €	1,84 €	2,73 €

Projet culturel 2014

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du programme des événements culturels programmés pour 2014. Ce sont 27 événements portés par les associations communales et la Commune, qui sont inscrits au programme culturel 2014 : apéros-concert ; concerts ; théâtre ; marionnettes ; mystère de Loire ; festival ; salon d'arts ; animations autour du livre ; expositions ; chants et musique ; conférence ; animation de rues ; journée du patrimoine...

Le budget annuel total consacré à la culture se chiffre à environ 40 000 €, incluant les subventions versées aux associations culturelles, le budget propre communal dédié aux apéro-concerts et mystère de Loire, l'acquisition du fonds médiathèque et la prise en charge du salaire à mi-temps de la médiatrice culturelle.

Considérant l'intérêt pour la population, l'impact économique et touristique de toutes les actions culturelles mises en place sur la commune et l'implication forte et bénéfique des acteurs (associations, personnel de la vie associative, de la culture, et du service technique),

le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de maintenir le soutien financier en faveur de l'action culturelle et de reconduire l'enveloppe budgétaire sur l'exercice 2014 en inscrivant une somme de 7 500 € au prochain budget primitif.

Mise à jour de l'archivage communal

Considérant l'opportunité de poursuivre le classement des archives municipales, tel qu'il a été réalisé en 2006, selon les méthodes réglementaires, et avec l'aide de la Direction des Archives Départementales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Direction Départementale des Archives, la mise à disposition d'un archiviste pour une durée d'environ 1.5 mois.

Lotissement la Corbière : résultat de la consultation

Suite à la décision du Conseil Municipal du 24 octobre dernier de lancer la procédure de mise en concurrence d'aménageurs pour l'urbanisation du secteur de la Corbière (4.2 ha), dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement, le Conseil Municipal prend connaissance de la candidature reçue de la SODEMEL et du plan financier l'accompagnant. Le Conseil Municipal, vu les démarches entreprises au cours des derniers mois (concertation avec la population, création de ZAC,..) confirme l'enjeu d'un tel projet d'urbanisation pour l'accueil de nouvelles familles, mais considérant l'impact financier en cas de faible commercialisation et l'incertitude quant aux travaux d'investissement à engager pour la rénovation du lotissement les hauts, décide par vote à bulletin secret, par 11 voix et 3 contre, de surseoir à la désignation, dès maintenant, d'un aménageur et de laisser le soin au prochain conseil municipal, dont l'élection aura lieu en mars 2014, de se prononcer sur la suite à donner à cet appel d'offre.

Avant-projet éducatif « nouveaux rythmes scolaires »

La réflexion se poursuit sur la mise en place des activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires. Le comité de pilotage communal s'est positionné sur une semaine scolaire de 4.5 jours en y incluant le mercredi matin. Quant à l'organisation du temps d'activité périscolaire, l'orientation serait de les regrouper sur deux périodes d'1.5 h, 2 fois par semaine.

Un avant projet éducatif est sollicité par l'inspection académique à remettre début janvier prochain. Dans le but de mettre en œuvre une politique éducative globale au sein du territoire de la Communauté de Communes, l'avant projet éducatif territorial a été rédigé à l'échelle du territoire. Il s'articule avec les orientations générales définies pour la petite enfance et la jeunesse. 3 axes stratégiques ont été dégagés : actions culturelles et ludiques ; activités et jeux sportifs ; développement artistique.

Le Conseil Municipal DONNE un avis favorable à l'avant projet éducatif de territoire proposé et CHARGE le comité de pilotage communal de poursuivre sa réflexion, notamment quant aux modalités d'organisation du temps d'activité périscolaire, à la nature des activités à mettre en place, à l'impact financier et à la prise en charge,

Recensement de la population

Population légale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014 :	
○ Population municipale	2 146
○ Population totale	2 212

Claude MAINGUY
Maire,